

Ministère de la Santé et des Solidarités

Direction départementale
des affaires sanitaires et sociales
de Haute-Corse

Bastia, le 2.03.2007

Service : POLE SANTE
dossier suivi par :
Roselyne Mariani
Tél.: 04 95 32 98 17
Fax : 04.95.32.98.45
Mél. : roselyne.mariani@sante.gouv.fr
Réf. : RM/2007/ 920

Le Médecin Départemental

à
M. Le Président du Conseil de l'Ordre des
Médecins
M. Le Président de l'URML

Objet : Tuberculose en vallée d'Alesani (Castagniccia).

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le 9 février 2007, le directeur des services vétérinaires de la Haute Corse a appelé mon attention sur la présence de tuberculose porcine, diagnostiquée sur des porcs provenant de la vallée d'Alesani. Ces animaux auraient été dépistés depuis le début de l'année 2006.

Face à cette succession de foyer dans une zone géographique limitée, la direction des services vétérinaires (DSV) a organisé une réunion d'information, à l'attention des éleveurs, le mercredi 14 février 2007, à la mairie de Felce.

Pour préparer cette rencontre, mes services ont communiqué les éléments d'information suivants à la DSV, sur l'état des connaissances sur l'épidémiologie des infections à *mycobacterium bovis* et sur le risque de transmission de l'animal à l'homme:

- la contamination la plus grande est par ingestion (consommation de lait non pasteurisé. Ce n'était pas le cas dans la situation décrite)
- la transmission aérienne est rare de l'animal à l'homme (essentiellement les bovins)
- **la transmission peut se faire par contact direct entre les tissus animaux infectés et la peau humaine lésée.**

Les populations humaines à risque d'infection par le *mycobacterium bovis* sont les consommateurs de lait non pasteurisé, les personnes travaillant dans les abattoirs, les vétérinaires, les chasseurs ainsi que les sujets immunodéprimés.

Pour accompagner ces informations, les documents suivants ont été transmis:

- le document de l'institut de veille sanitaire de mai 2003 (saisine de la DGS)
- le BEH N°48/1998.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les médecins sur cette situation, et communiquer si besoin, les divers documents pré cités.

Par ailleurs, je vous informe que le centre hospitalier de Bastia a été habilité, le 11 décembre 2006, comme centre de lutte antituberculeuse (CLAT). Ce centre est sous la responsabilité du Dr Mouries, médecin pneumologue hospitalier (tél:04.95.59.10.80). Vous pouvez contacter le CLAT en composant le: 04.95.59.18.26, ou par mail: clat@ch-bastia.fr.

Je vous prie d'agréer, monsieur et cher confrère, l'expression de ma considération distinguée

Le Médecin Départemental

Dr Catherine SJARD

Copie:
Dr Mouries